

Le PLU, un ensemble de documents

-

Mairie de Carhaix

La commission d'urbanisme en collaboration avec le cabinet Léopold de Morlaix est chargée du suivi de la révision du PLU. Le PLU comporte un ensemble de documents :

1 - Le rapport de présentation

Il expose le diagnostic de l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus par la collectivité pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce rapport adopté le 29 septembre 2003 évalue les incidences des orientations du PLU sur l'environnement et indique les dispositions prises pour sa préservation et sa mise en valeur.

2 - Le PADD

Il définit les orientations stratégiques d'urbanisme et d'aménagement retenues, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

3 - Le règlement

Il délimite les différentes zones, précise leur affectation dominante et fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune d'entre elles. Ce document, une fois le PLU adopté et applicable, sera la « Bible » du service de l'urbanisme de la mairie.

4 - Les documents graphiques

Ces documents délimitent les différentes zones dont l'appellation a changé par rapport au POS. **U**-Zones urbaines ; **AU**-Zones à urbaniser ; **A**-Agricultures ; **N**-Zones naturelles et forestières. Ils font également apparaître les espaces boisés classés, les emplacements réservés, les secteurs à risques...

5 – Les annexes

Elles indiquent les servitudes d'utilité publiques (Lignes électriques, réseau hertzien), les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement...